



AR Prefecture

62-20230309-1_APPROBCA_2022-DE

REU LE 19/03/2023

Syndicat Mixte du CEC

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 9 mars 2023

Délibération N°2023 /1

Le 9 mars à 14h20 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président quitte la séance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et cède la Présidence à Madame Marie- Louise MAGGIONI, Vice-Présidente du Syndicat Mixte, afin de procéder à l'examen et à la vérification des documents soumis.

La balance générale 2022 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	1 526 577,44 €
Recettes	1 752 712,85 €
Solde de l'exercice 2022	226 135,41 €

INVESTISSEMENT :	
Dépenses	191 505,02 €
Recettes	14 939,11 €
Solde exercice 2022	- 176 565,91 €

RESULTATS 2022 PAR SECTION :	
FONCTIONNEMENT:	
Excédent 2021 reporté	276 689,71 €
Excédent 2022	226 135,41 €
Résultat de clôture 2022 (excédent)	502 825,12 €
INVESTISSEMENT :	
Excédent 2021 reporté	27 814,76 €
Déficit 2022	- 176 565,91€
Résultat de clôture 2022 (déficit)	- 148 751,15 €

Les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et d'investissement permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau des chapitres.

AR Préfecture

Madame Marie Louise MAGGIORI, Vice-Présidente procède à la lecture de la délibération proposée et des chapitres du Compte Administratif 2022.

A la suite de ces opérations, le Comité Syndical arrête les comptes de l'exercice 2022.

Le Comité syndical, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 14/03/2023



AR Prefecture

62-20230309-2_AFF_RESULT22-DE
Reçu le 14/03/2023

Syndicat Mixte du CEC

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 9 mars 2023

Délibération N°2023 /2

Le 9 mars à 14h20 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

AFFECTATION DU RESULTAT CA 2022

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical vient d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget du Syndicat Mixte des Campelières.

Conformément aux instructions M14 qui régissent la comptabilité de ce Budget, il convient d'affecter son résultat d'exploitation :

Lecture de la délibération ci-après, établie conformément au document annexé à l'arrêté du 24 juillet 2000.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard GALY,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement de **502 825,12 €** ci-après détaillé,

Décide d'affecter comme suit :

**Budget Syndicat Mixte des Campelières
Compte Administratif 2022**

AR Prefecture

Voté le

006-250600962-20230309-2_AFF_RESULT22-DE

Résultat de Fonctionnement 2022

A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	= + 226 135,41 €
B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du Compte Administratif 2021, précédé du signe + (excédent ou (déficit)	= + 276 689,71 €
C- Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	= + 502 825,12 €
INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution 2022 Déficit Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement).....	148 751,15 €
E - Solde des restes à réaliser d'Investissement N-1 (Besoin de Financement)	3 936,00 €
F - Besoin de financement = D+E (solde d'exécution négatif en investissement +RAR)	152 687,15 €
Reprise résultat fonctionnement = C-F	350 137,97 €
1) Affectation en réserves (Recette au 1068 en Investissement)	152 687,15 €
2) H Report en Fonctionnement (solde d'exécution de fonctionnement C - besoin de financement F)	350 137,97 €

Le Comité syndical, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

Adopte l'affectation du résultat d'exploitation 2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**




Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 14/03/2023

Le 9 mars à 14h20 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Cannes présente le Compte de Gestion 2022 et constate la parfaite identité entre les recettes et les dépenses et apporte sa caution de Comptable du Trésor au Compte Administratif 2022.

Le Comité syndical, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

Approuve le compte de gestion 2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le /2023



AR Prefecture

62-20230309-4_CLESREPART23-DE

Reçu le 14/03/2023

Syndicat Mixte du CEC

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 9 mars 2023

Délibération N°2023 /4

Le 9 mars à 14h20 **au siège du Syndicat Mixte du C.E.C** se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de **Monsieur Richard GALY**.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

CLES DE RÉPARTITION 2023

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le président expose :

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins N°6, en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du syndicat mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières au titre des compétences facultatives de la CA Cannes Pays de Lérins,

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (en lieu et place des communes du Cannet et de Mougins), à savoir :

- ✓ 25 % pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- ✓ 75 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

La répartition est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

AR Prefecture

06 250600962 20230309 4 CLES DE REPARTITION DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2023
Reçu le 14/03/2023

CLÉS DE RÉPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2023

Montant total de la répartition		1 422 400 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	25 %	355 600 €
C.A. CANNES PAYS DE LERINS	75 %	1 066 800 €
TOTAL		1 422 400 €

**Le Comité syndical, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré
A l'unanimité :**
APPROUVE les clés de répartition 2023 proposées ci-dessus

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 14/03/2023



Comité Syndical
Séance du 9 mars 2023

Délibération N°2023 / 5

Le 9 mars à 14h20 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Conseil Syndical est invité à voter par chapitre chaque section du Budget primitif proposé pour 2023 en dépenses et en recettes, conforme à l'exemplaire qui lui a été adressé.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre, ci-après :

DEPENSES REELLES		Budget précédent	2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	410 000,00 €	694 865,97 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 030 000,00 €	1 147 666,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	36 600,00 €	40 100,00 €
Chapitre 66	Charges financières	15 000,00 €	14 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	500,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	26 089,71 €	
DEPENSES D'ORDRES			
Chapitre 023	Virement à la section investissement	250 000,00 €	230 628,00 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 778 689,71 €	2 137 759,97 €

• LES RECETTES

RECETTES REELLES		Budget précédent	2023
Chapitre 013	Atténuation de charges	1 000,00 €	1000,00 €

Chapitre 70	Produits des services, du domaine	210 000,00 €	330 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 290 400,00 €	1 455 122,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	100,00 €	500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	500,00 €	1 000,00 €
TOTAL DES CREDITS VOTES		1 502 000,00 €	1 787 622,00 €
Résultat reporté		276 689,71 €	350 137,97 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 778 689,71 €	2 137 759,97 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre ci-après :

AR Prefecture
00625000062_062309-5_ADOBP2023-DE
Reçu le 14/03/2023

LES DEPENSES

DEPENSES REELLES		Budget précédent	2023
Chapitre 16	Emprunts et dettes	80 000,00 €	80 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	27 589,00 €	90 064,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	167 715,23 €	85 564,00 €
TOTAL DES CRÉDITS VOTÉS		285 304,23 €	260 628,00 €
Déficit d'investissement			148 751,15 €
Reste à réaliser		7 510,53 €	3 936,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		292 814,76 €	413 315,15 €

LES RECETTES

RECETTES REELLES		Budget précédent	2023
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	20 000,00 €
RECETTES D'ORDRE			
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €	230 628,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	10 000,00 €	10 000,00 €
	Affectation au compte 1068		152 687,15 €
TOTAL		265 000,00 €	
Solde reporté		27 814,76 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		292 814,76 €	413 315,15 €

Le Comité syndical, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

Adopte le budget primitif 2023

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

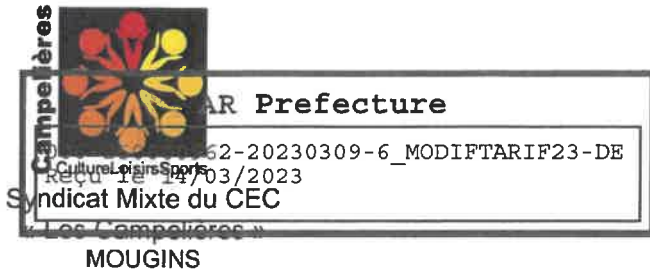
Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 14/03/2023



Comité Syndical
Séance du 9 mars 2023

Délibération N°2023 / 6

Le 9 mars à 14h20 au siège du **Syndicat Mixte du C.E.C** se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de **Monsieur Richard GALY**.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO,

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE représentée par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle LUCAS responsable Finance SMCEC, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

MODIFICATION DES TARIFS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'il convient de modifier certains tarifs du syndicat mixte du CEC les Campelières qui n'ont pas été modifiés lors du comité syndical du 21 juin 2022,

Il est proposé au Conseil Syndical :

Article 1 :

De modifier les tarifs mensuels ci-après à compter du 1^{er} avril 2023.

Libellé de la prestation	Unité tarifaire	CACPL		Unité tarifaire	Hors CACPL	
		Tarif actuel	Nouveau tarif		Tarif actuel	Nouveau tarif
SPORT ADULTES 2 cours corps en mouvement ou 1 cours de danse	mois	28 €	25 €	mois	28 €	28 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement illimité ou 2 cours de danse	mois	28 €	30 €	mois	36 €	36 €
SPORT ADULTES PASS Corps en mouvement / musculation	mois	43 €	36 €	mois	52 €	43 €
SPORT ADULTES PASS DANSE+ corps en mouvement illimité	mois	-	36 €	mois	-	43 €
PISCINE - Aquafitness (juillet-août) 1 séance par semaine	mois	30 €	30 €	mois	34 €	37 €

Article 2 :

De modifier les tarifs piano ½ et 1h à compter du 1^{er} avril 2023 selon le tableau ci-après.

	AR Prefecture						Hors CACPL					
	006-250600962-20230309-6_MOUINS-CACPL-IF23-DE Reçu le 14/03/2023											
	Mensuel		Trimestriel		Annuel		Mensuel		Trimestriel		Annuel	
Tarif actuel	Nouveau Tarif	Tarif actuel	Nouveau Tarif	Tarif actuel	Nouveau Tarif	Tarif actuel	Nouveau Tarif	Tarif actuel	Nouveau Tarif	Tarif actuel	Nouveau Tarif	
CULTURE - LOISIRS piano collectif enfant ½ h moins 6 ans	24 €	30 €	68 €	84 €	175 €	217 €	29 €	35 €	84 €	100 €	217 €	259 €
CULTURE - LOISIRS piano collectif enfant 1h	45 €	60 €	170 €	170 €	459 €	459 €	52 €	70 €	196 €	196 €	528 €	528 €

Article 3 :

De proposer le prix d'entrée au spectacle de fin de saison à 12€ (au lieu de 10€ actuellement) au vu des frais inhérents à la mise en place de cette manifestation.

LE COMITÉ SYNDICAL, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la modification des tarifs

Fait à MOUGINS, le 9 mars 2023

Résultat du vote :

Exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.




Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 14/03/2023